



## Loisirs des enfants et des jeunes, entre demandes ordinaires et offres spécifiques

**Dresser un état** des lieux des offres de loisirs des institutions en direction des jeunes et des adolescents, tel était l'objectif de ce numéro des *cahiers du DSU*.

Projet difficile car devant relever plusieurs défis, dont le moins important n'était pas la rareté des travaux sur les loisirs des jeunes et, plus particulièrement, sur les pratiques de loisirs des plus jeunes. De nombreux travaux existent sur ces tranches d'âges mais ils sont tous plus ou moins reliés à une institution normative et construits par rapport à cette dernière, la famille et l'école principalement, l'aide sociale à l'enfance ou la justice des mineurs également, etc. Mais on trouve peu de travaux sur les pratiques de loisirs des jeunes en relation avec les institutions « offreuseuses » de loisirs : les municipalités, les associations, différents ministères, les comités d'entreprise, etc.

Projet ambitieux également à cause des transformations qu'ont connu les loisirs, ces dernières années, en relation avec celles des autres champs qui permettent d'en définir les frontières. bouleversements qui sont principalement de quatre ordres :

- les conséquences sociales, familiales, promotionnelles des restructurations de l'économie et, en particulier, la fragilisation du lien salarial ;
- les transformations affectant la structure familiale et les relations en son sein entre enfants et parents, plus particulièrement le rôle des pairs dans de nombreuses situations et la multiplication des statuts de parents au sein des familles élargies ;
- les ruptures dans les pratiques institutionnelles induites par les redistributions opérées entre différents pouvoirs : les municipalités, les conseils généraux et régionaux, l'État local, l'État central et l'Europe ;
- et, enfin, l'importance prise, ces dernières années, par le secteur marchand tant dans les pratiques culturelles qu'au sein des pratiques de loisirs.

Pour tenter d'explorer ce continent largement inconnu, trois regards ont été classiquement privilégiés : une définition du champ, une analyse de l'offre et une description des pratiques actuelles ; un rôle important a été accordé aux praticiens de ce secteur, en conformité avec les objectifs de la revue.

L'ouverture du numéro sur un sondage récent, réalisé par le CSA à la demande des Francas, illustre les pratiques diversifiées que recouvre, pour les enfants ou les adolescents, cette notion de loisirs ou d'occupation de leurs temps libres.

Face à cette diversité, les « loisirs éducatifs organisés » – dont la définition serait : « proposer aux enfants et aux adolescents un parcours d'éducation à la vie collective » (texte Caf) – marquent une limite. Ces derniers ne s'adressent pas à « tous » les enfants ou adolescents mais principalement à ceux qui sont les publics captifs de ces offres institutionnelles : les jeunes de sexe masculin des quartiers populaires. Les offres institutionnelles reposent ainsi sur certaines valeurs sociales et éducatives. L'objectif partagé par l'ensemble des intervenants serait d'aider ces jeunes à se structurer, en ont-ils plus besoin que les autres et par quoi sont structurés les autres ? Par les offres du secteur marchand ou la poursuite, durant les temps libres, de pratiques de loisirs promotionnels ? Alors que pour les jeunes, tous les jeunes, le temps libre est celui où ils sont avec leurs copains, le reste c'est-à-dire les loisirs organisés, l'offre de loisirs institutionnelle pour les uns ou familiale pour les autres (sport, musique, etc.) leur apparaît plus comme du temps contraint. Les centres de loisirs sont ainsi perçus majoritairement par eux comme un mode de garde pour soutenir les adultes. Ce décalage entre les attentes des jeunes et les propositions des institutions peut être source de violence comme ont pu le constater les chargés de mission auprès d'animateurs de centres de vacances (O. Rousseau).

Cette définition des loisirs par les jeunes n'est d'ailleurs pas éloignée de celle des adultes. En promouvant la Loi sur les « 35 heures », certains politiques et de nombreuses associations sociales ou caritatives espéraient un développement « des activités citoyennes » mais les salariés interrogés souhaitent, dans leur très grande majorité (entre 82 et 70 %), consacrer ce temps libéré en premier lieu au repos puis à leurs familles ou à des loisirs individuels (sondage IPSOS, journal *Libération* du 15.12.99).

La première partie de ce numéro cerne ainsi le sens que recouvre la notion de loisirs selon différents points de vue.

Ces différences, ces oppositions, et même ces affrontements au sujet des loisirs, de l'utilisation « non culturellement correcte » du temps libre sont le reflet d'un cadre « contraint » d'exercice de la fonction d'animation pour les politiques publiques, qui n'échappe pas plus que d'autres fonctions d'encadrement à une certaine vision de l'ordre social malgré son objet officiel : les loisirs, le temps libre.

Cette orientation, cette prégnance d'une vision culturellement correcte des loisirs des jeunes des quartiers populaires a été renforcée, ces dernières années,

---

par le poids de plus en plus important des politiques de la ville dans l'organisation du temps libre des jeunes, comme nous pouvons le constater dans la seconde partie du numéro, construite principalement sur l'exposé des logiques de professions – animation, prévention (Douard, Bléteau) – liées aux politiques en direction des quartiers sensibles (interviews des responsables locaux, Castanier).

La seconde partie, comme tout le numéro, est ainsi le reflet d'un paradoxe qui marque notre formation sociale aujourd'hui :

- la montée en puissance de l'encadrement de la jeunesse par les institutions pour la fraction la plus fragilisée des jeunes,
- le retrait des institutions (famille élargie, école, église, entreprise, associations militantes, etc.) au profit du secteur marchand ou du repli sur la cellule familiale nucléaire pour les autres.

La transformation des modes d'investissement de la Caf mais également du ministère de la jeunesse et des sports dans le temps libre, les loisirs, illustre parfaitement ce paradoxe avec l'abandon des aides individuelles versées directement aux familles au profit d'un soutien aux municipalités qui investissent dans l'offre de loisirs dans les quartiers « à problèmes » des villes.

S'exprime par rapport à cette évolution, dans la troisième partie de ce numéro, la crainte du pouvoir des municipalités qui jouent un rôle de plus en plus important de coordination, de financement, etc., dont les associations sont de plus en plus dépendantes (point de vue des centres sociaux).

Les activités de loisirs organisées par les municipalités, soit directement soit par le biais du financement d'associations, sont ainsi de plus en plus fréquemment absorbées par les politiques de la ville et, dans ce cadre, centrées sur une volonté de promouvoir une politique de prévention de la délinquance.

Les professionnels sont alors pris dans des commandes institutionnelles qui spécialisent l'offre de loisirs au détriment de la pluralité des publics. Par exemple, les projets proposés font peu référence aux pratiques des jeunes hommes ou des jeunes femmes alors que nous savons par ailleurs, en particulier pour les adolescents, que les loisirs pratiqués ou espérés diffèrent fortement selon les sexes (Neyrand). L'interview des mères évoque ce point. Nous pouvons également relever, dans ces offres, une absence de référence aux origines culturelles, religieuses ou ethniques des jeunes des quartiers populaires qui jouent

un grand rôle dans les modes d'occupation du temps libéré, c'est-à-dire hors scolaire ou obligations familiales. Les propositions spécifiques faites aux institutions par des spécialistes des loisirs illustrent le poids de ces logiques (les Glénans et l'UCPA).

Pourtant, certains exemples rassemblés dans cette troisième partie (Nantes, Reims) démontrent qu'il est possible de briser ces logiques à condition que l'offre institutionnelle de loisirs s'attache à « trouver des cohérences locales ».

L'organisation du temps de loisirs des jeunes proposée par les municipalités ne doit ainsi plus s'inscrire dans un temps de l'immédiat, marqué par la peur des jeunes et la volonté, plus ou moins revendiquée par les responsables, de « divertir pour surveiller ».

Francis BAILLEAU, sociologue CNRS,  
Grass-Iresco